

**CC Le Coeur de France : Liste des servitudes d'utilité publique**

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
ARPHEUILLES	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	SIAEP Meillant-Arpeuilles	
ARPHEUILLES	I4	- réseaux de transport : * liaison 90 KV N°1 Bigny- Saint Amand Montrond – Venesmes	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE – GMR SOLOGNE 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
ARPHEUILLES	I4	- réseaux de transport : * liaison 90 KV N°1 Saint Amand – Venesmes	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE – GMR SOLOGNE 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
ARPHEUILLES	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	réseaux de distribution ENEDIS – Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 ORLEANS Cédex 9	
ARPHEUILLES	PT1	Centre de Saint-Amand-Montrond / Le Bois Lelu zone de garde radioélectrique r = 500 m zone de protection radioélectrique r = 1500 m	- loi du 15 juin 1906	Ministère de l'Intérieur SGAMI-OUEST 28 rue de la Pilate 35207 RENNES Cédex 2	
ARPHEUILLES	PT3	Câble R.G. 18164	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
ARPHEUILLES	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
BESSAIS-LE-FROMENT	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	collectivité SIAEP Vallée de Germigny	
BESSAIS-LE-FROMENT	AC1	Village de Venou : - vestiges de l'ancien village médiéval dénommé « la vieille ville de Venoux » (cad. C3 359) inscription par arrêté du 5 décembre 1980 R = 500 m	* réseaux de distribution	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
BESSAIS-LE-FROMENT	I4	- réseaux de transport : * Liaison 400 KV N°1 Bayet – Marmagne	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport d'électricité RTE – GMR SOLOGNE 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
BESSAIS-LE-FROMENT	I4	- réseaux de transport : * Liaison 400 KV N°2 Bayet - Marmagne	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport d'électricité RTE – GMR SOLOGNE 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
BESSAIS-LE-FROMENT	I4	- réseaux de transport : * Liaison 225 KV N°1 Bayet - Marmagne	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport d'électricité RTE – GMR SOLOGNE 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
BESSAIS-LE-FROMENT	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS – Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 ORLEANS Cédex 9	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
BESSAIS-LE-FROMENT	PT3	ligne RG 18-138	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
BESSAIS-LE-FROMENT	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENAIS Cédex	
BOUZAIS	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	collectivité SIAEP Drevant	
BOUZAIS	EL3	le Cher servitudes de marchepied à l'usage du gestionnaire du cours d'eau, des pêcheurs et des piétons : 3,25 m	Articles L 2131-2 à L 2131-6 du code général de la propriété des personnes publiques	D.D.T 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges	
BOUZAIS	I3	Canalisation DN150-1977 Vesdun à Orval	AP N° 2016-DDCSPP-024 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux-Tiers et Urbanisme 62 rue de la brigade Rac ZI Rabion 16023 ANGOULEME Cédex	
BOUZAIS	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS – Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de Saint-Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	
BOUZAIS	PM1	Plan de prévention des risques inondation (PPRI du Cher)	Arrêté n°2005-1-1220 du 03 novembre 2005 portant approbation du PPRI de la rivière le Cher dans le département du Cher d'Épineuil-le-Fleuriel à Thénieux à l'exception de Saint-Amand-Montrond, Orval et Vierzon	DDT 18/SER 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges	
BOUZAIS	PT3	fibre optique 02402	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
BOUZAIS	PT3	câble RG 18024	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
BOUZAIS	PT3	câble RG 11-22	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
BOUZAIS	T1	ligne Bourges - Miécaze	Ordonnance 2021-444 du 14 avril 2021 et décret d'application n°1772-2021 du 22 décembre 2021	SNCF IMMOBILIER Délégation Territoriale Immobilière Ouest 15 bld de Stalingrad Immeuble Actipole 44000 NANTES	
BOUZAIS	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
BRUERE-ALLICHAMPS	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	collectivité SIAEP La Celle-Bruère-Farges	
BRUERE-ALLICHAMPS	AC1	Borne milliaire en pierre de l'époque gallo-romaine : route de Paris à Clermont - RN 144 (cad. C1, non cad. dom. public) classement par arrêté du 26 août 1909	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
BRUERE-ALLICHAMPS	AC1	Prieuré Saint-Etienne d'Allichamps : Eglise (cad. ZE 29) classement par arrêté du 09 août 2007	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
BRUERE-ALLICHAMPS	AC1	Abbaye de Noirlac dite la Maison Dieu (cad. 1984 C5, 1155 à 1160) Classement par liste de 1862	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
BRUERE-ALLICHAMPS	AC1	Château dénommé Châteaufier : le corps de logis ; la chapelle située à l'extrémité du bâtiment de communs est, en totalité ; les façades et les toitures des deux bâtiments de communs situés dans l'avant-cour, à l'exception de la chapelle inscrite en totalité ; le portail d'entrée et le mur de clôture de l'avant cour ; les fossés ; le sol de parcelles 41 et 43 correspondant à l'avant cour, à la cour et au jardin (cad. ZC 41, 43 ) inscription par arrêté du 12 septembre 2002	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
BRUERE-ALLICHAMPS	AC1	La Petite Forge, Bigny (commune de Vallenay) : Ancien logement d'employés, en totalité, y compris les remises contiguës ; façades et toitures de l'ancienne pointerie, de l'ancienne maison de maître, du bâtiment annexe à usage de service et de l'ancien logement ouvrier ; ancien canal de dérivation (cad. A2, 303, 306, 1243) : inscription par arrêté du 21 mars 1991	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
BRUERE-ALLICHAMPS	AC1	Château de la Brosse (commune de Farges-Allichamps) : Château en totalité ; façades et toitures des bâtiments des communs, construits vers 1863, au sud du château (à l'exclusion des constructions élevées au 20ème siècle pour le centre de colonies de vacances) ; le parc, y compris les éléments bâtis (à l'exclusion des constructions élevées au 20ème siècle pour le centre de colonies de vacances); le château d'eau, construit en 1870, en totalité (cad. 2000 B 76, 78, 79, 82, 86, 143, 144, 153, 216, 218, 222, 226, 238, 255 - ZC 14) : inscription par arrêté du 05 septembre 2000	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
BRUERE-ALLICHAMPS	AC1	Prieuré Saint - Blaise (commune de La Celle) : Eglise Saint-Blaise (cad. 1984 B2, 716) : classement par liste de 1840	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
BRUERE-ALLICHAMPS	AC1	Château de Bigny (commune de Vallenay) : façades et toitures du château (cad. 30) (à l'exception des bâtiments modernes au sud), et de l'ancienne orangerie (cad. 31) ; escalier avec sa rampe en fer forgé (cad. ZB 30) : inscription par arrêté du 19 juin 1981	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
BRUERE-ALLICHAMPS	AC2	site de l'abbaye de Noirlac - jardins - cour - pré de l'abbaye de Noirlac et chemin passant devant l'agglomération de Noirlac site classé par arrêté du 3 février 1936	Articles L. 341-1 à L. 341-15-1 et R. 341-1 et suivants du code de l'environnement	DREAL 5 avenue Buffon - BP 6407 45044 Orléans cédex	
BRUERE-ALLICHAMPS	EL3	le Cher servitudes de marchepied à l'usage du gestionnaire du cours d'eau, des pêcheurs et des piétons : 3,25 m	Articles L 2131-2 à L 2131-6 du code général de la propriété des personnes publiques	DDT 18/SER 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges	
BRUERE-ALLICHAMPS	I4	- réseaux de transport : * Liaison 90 KV N°1 : Bigny - St Amand Montrond - Venesmes	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport d'électricité RTE – GMR SOLOGNE 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
BRUERE-ALLICHAMPS	I4	- réseaux de transport : * Liaison 90 KV N°1 St Amand - Venesmes	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport d'électricité RTE – GMR SOLOGNE 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
BRUERE-ALLICHAMPS	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS – Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	
BRUERE-ALLICHAMPS	PM1	Plan de prévention des risques inondation (PPRI du Cher)	Arrêté n°2005-1-1220 du 03 novembre 2005 portant approbation du PPRI de la rivière le Cher dans le département du Cher d'Épineuil-le-Fleuriel à Thénieux à l'exception de Saint-Amand-Montrond, Orval et Vierzon	DDT 18/SER 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges	
BRUERE-ALLICHAMPS	PT3	fibre optique 18-520	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunication	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
BRUERE-ALLICHAMPS	PT3	câble GD 19405	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunication	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
BRUERE-ALLICHAMPS	PT3	câble RG 18-140	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunication	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
BRUERE-ALLICHAMPS	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
CHARENTON-DU-CHEF	A4	L'Auron arrêté préfectoral du 21 août 1963 r = 4 m	- articles 100 et 101 du code rural - décret n° 59-96 du 7 janvier 1959 concernant le passage des engins mécaniques d'entretien r = 4 m	DDT 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges	
CHARENTON-DU-CHEF	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	collectivité SIAEP Charenton du Cher	
CHARENTON-DU-CHEF	AC1	Eglise Saint -Martin (cad. AC 67) inscription par arrêté du 26 février 1927	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
CHARENTON-DU-CHEF	AC1	Maison : rue de la Chapelle (anciennement rue Blanche) : Façade et toiture (cad. AC129) inscription par arrêté du 22 mars 1930 - r = 500 m	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
CHARENTON-DU-CHEF	AC1	Eglise Saint Pierre (cad. A3, 443 - (Inv. MH: 05 février 1925) sur la commune de St Pierre les Etieux	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
CHARENTON-DU-CHEF	AC1	Périmètre de protection des fortifications d'agglomération sur la commune d'Ainay-le-Château (03)	arrêté du 17/09/2007	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
CHARENTON-DU-CHEF	AC1	Périmètre église Saint-Etienne sur la commune d'Ainay-le-Château (03)	arrêté du 10/10/1980	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
CHARENTON-DU-CHEF	AC1	La Grosse Forge (Les Forges) ; Le Grand Bief: Façades et toitures de la maison du maître de forges (F 814) ; murs de clôture de la cour et du jardin de la maison du maître de forges (F 813, 814, 824, 825) ; façades et toitures du bâtiment d'habitation des ouvriers (F 137) ; façades et toitures de l'écurie-grange (F 137) ; murs de clôture de la cour commune à l'écurie-grange et au bâtiment d'habitation des ouvriers (F 137) ; vestiges de la fenderie (F135) ; mur de retenue qui prolonge la fenderie à l'est; pont du déversoir (F 821) ; sol des parcelles cadastrales correspondant à l'ancienne emprise du site de la forge, à savoir les parcelles F 135 (ancien étang de la forge, en grande partie), au lieu-dit « Le Grand Bief, F 136, 137, 813 à 819, 821 à 825 au lieu-dit « Les Forges ». (cad. F 135 à 137, 813 à 819, 821 à 825) : inscription par arrêté du 19 décembre 2002	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
CHARENTON-DU-CHEF	EL7	VC 201 - traverse de Charenton du Cher (approuvé le 20/07/1891)	- décret n° 64-262 du 14/03/1964 (chapitre 111) pour les VC	Mairie de Charenton du Cher rue Nationale 18210 Charenton du Cher	
CHARENTON-DU-CHEF	EL7	VC 202 - traverse de Charenton du Cher (approuvé le 23/12/1909)	- décret n° 64-262 du 14/03/1964 (chapitre 111) pour les VCE4157	Mairie de Charenton du Cher rue Nationale 18210 Charenton du Cher	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
CHARENTON-DU-CHEF	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS – Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	
CHARENTON-DU-CHEF	PT3	Câble RG 18-57	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
CHARENTON-DU-CHEF	PT3	Câble RG 18-138	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
CHARENTON-DU-CHEF	PT3	Câble RG 03-84	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
CHARENTON-DU-CHEF	PT3	Câble RG 18-716	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
CHARENTON-DU-CHEF	PT3	Câble RG 18-27	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
CHARENTON-DU-CHEF	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
COLOMBIERS	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	collectivité SIAEP Drevant	



Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
COLOMBIERS	AC1	L'écluse (cad C 274) et le pont sur l'écluse (non cadastré) de la Tranchasse situés au lieu-dit « La Tranchasse » à Colombiers : inscription par arrêté du 15 avril 2009	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
COLOMBIERS	AC1	croix de cimetière « cad A 494 » inscription par arrêté du 19 février 1926 r = 500 m	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
COLOMBIERS	AC1	château de la Salle : façades et toitures du château ; à l'intérieur : cheminée du 15 <sup>e</sup> siècle du salon et de la salle à manger situés au rez-de-chaussée ; portail d'entrée « cad A 248 » inscription par arrêté du 10 décembre 1987 - r = 500 m	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
COLOMBIERS	AC1	Le pont-canal de la «La Tranchasse» situé au lieu-dit «La Tranchasse» à Ainay-le-Viel et Colombiers (cad C 274) inscription par arrêté du 15 avril 2009	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
COLOMBIERS	EL3	le Cher servitudes de marchepied à l'usage du gestionnaire du cours d'eau, des pêcheurs et des piétons : 3,25 m	Articles L 2131-2 à L 2131-6 du code général de la propriété des personnes publiques	DDT/SER 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges	
COLOMBIERS	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS – Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	
COLOMBIERS	PM1	Plan de prévention des risques naturels inondation (PPRI du Cher)	Arrêté n°2005-1-1220 du 03 novembre 2005 portant approbation du PPRI de la rivière le Cher dans le département du Cher d'Épineuil-le-Fleuriel à Thénieux à l'exception de Saint-Amand-Montrond, Orval et Vierzon	DDT 18/SER 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges	
COLOMBIERS	PT2	Liaison hertzienne de Saint Amand Montrond / Le bois Lelu à Urçay / Les Combes (Allier) zone spéciale de dégagement l = 118 m	Décret du 03 février 2012	Ministère de l'Intérieur SGAMI-OUEST 28 rue de la Pilate 35207 Rennes Cédex 2	
COLOMBIERS	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
COUST	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	collectivité SIAEP Charenton du Cher	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
COUST	AC1	église Notre Dame (cad. AB 33) classement par arrêté du 2 juin 1911	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
COUST	AC1	croix de cimetière : croix du 15 <sup>e</sup> siècle dans le cimetière (cad. ZB 25) - classement par arrêté du 26 septembre 1892 - r = 500 m	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
COUST	AC1	Château du Creuset (cad B489-491-494-495-496-497-498) : inscription par arrêté du 14 janvier 2014	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
COUST	AC1	Le pont-canal de la «La Tranchasse» situé au lieu-dit «La Tranchasse» à Ainay-le-Vieil et Colombiers (cad C 274) inscription par arrêté du 15 avril 2009	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
COUST	AC1	L'écluse (cad C 274) et le pont sur l'écluse (non cadastré) de la Tranchasse situés au lieu-dit «La Tranchasse » à Colombiers : inscription par arrêté du 15 avril 2009	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
COUST	AS1	Captage « Le Moulin » avec périmètres de protection immédiate et rapprochée	- arrêté préfectoral n°2007-1-1306 du 10 décembre 2007	Commune de Coust	
COUST	EL3	le Cher servitudes de marchepied à l'usage du gestionnaire du cours d'eau, des pêcheurs et des piétons : 3,25 m	Articles L 2131-2 à L 2131-6 du code général de la propriété des personnes publiques	DDT 18/SER 6 place de la pyrotechnie 18000 Bourges	
COUST	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS – Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	
COUST	PM1	Plan de prévention des risques inondation (PPRI du Cher)	Arrêté n°2005-1-1220 du 03 novembre 2005 portant approbation du PPRI de la rivière le Cher dans le département du Cher d'Épineuil-le-Fleuriel à Thénieux à l'exception de Saint-Amand-Montrond, Orval et Vierzon	DDT 18/SER 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges	
COUST	PT2	Liaison hertzienne de Saint Amand Montrond / Le bois Lelu à Urçay / Les Combes (Allier) zone spéciale de dégagement I = 118 m	Décret du 03 février 2012	Ministère de l'Intérieur SGAMI-OUEST 28 rue de la Pilate 35207 Rennes Cédex 2	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
COUST	PT3	câble RG 19406	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
COUST	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENAIS Cédex	
DREVANT	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	collectivité SIAEP Drevant	
DREVANT	AC1	Croix de cimetière (cad. A 494) – inscription par arrêté du 19 février 1926 sur la commune de Colombiers	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
DREVANT	AC1	Château de la salle : façades et toitures du château ; à l'intérieur, cheminées du 15ème siècle du salon et de la salle à manger situés au rez-de-chaussée ; portail d'entrée (cad A 248) – inscription par arrêté du 10 décembre 1987 sur la commune de Colombiers	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
DREVANT	AC1	Rempart préhistorique de l'éperon barré dit aussi le Camp de César (ZB 44) - (anc. T B 114 - classement par arrêté du 24 octobre 1967) sur la commune de la Groutte	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
DREVANT	AC1	Prieuré (maison particulière) : place de l'église : Façade occidentale (cad. AN 119) inscription par arrêté du 02 mars 1926	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
DREVANT	AC1	Vestiges Gallo-romains : - Ruines romaines : thermes1 (cad. AN 59, 62 et non cad. dom. public) ; thermes 2 (cad. AN 82, 335 et non cad. dom. public) ; théâtre (cavea cad. AN 274) ; sanctuaire dit forum (cad. AN 55, 56, 275 et non cad. ,cad. ZI 33, 34, 35) ; "basilique civile" au sud du sanctuaire (non cad. dom. public) Classement par liste de 1840 - Parcelle AN 67 (summa cavea du théâtre) (cad. AN 67) classement par liste 06 août 1992	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
DREVANT	AS1	captage « Les Chaumes P1 » avec périmètres de protection immédiate et rapprochée	- arrêté préfectoral n°2003-1-1630 du 05 décembre 2003	A.R.S 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 bourges	
DREVANT	AS1	captage « Les Chaumes P2 » avec périmètres de protection immédiate et rapprochée	- arrêté préfectoral n°2003-1-1630 du 05 décembre 2003	A.R.S 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 bourges	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
DREVANT	EL3	le Cher servitudes de marchepied à l'usage du gestionnaire du cours d'eau, des pêcheurs et des piétons : 3,25 m	Articles L 2131-2 à L 2131-6 du code général de la propriété des personnes publiques	D.D.T 18/SER 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges	
DREVANT	EL7	VC 2 (décision du conseil général du 24 octobre 1919)	* Voies Communales - décret n° 64-262 du 14/03/1964 (chapitre 111) pour les VC	* Voies Communales Mairie de Drevant 18200 Drevant	
DREVANT	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS – Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	
DREVANT	PM1	Plan de prévention des risques inondation (PPRI du Cher)	Arrêté n°2005-1-1220 du 03 novembre 2005 portant approbation du PPRI de la rivière le Cher dans le département du Cher d'Épineuil-le-Fleuriel à Thénieux à l'exception de Saint-Amand-Montrond, Orval et Vierzon	DDT 18/SER 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges	
DREVANT	PT3	câble RG 18-71	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
DREVANT	PT3	câble RG 19406	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
DREVANT	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
FARGES-ALLICHAMPS	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	collectivité SIAEP La Celle-Bruère-Farges	
FARGES-ALLICHAMPS	AC1	Château de la Brosse (La Brosse : Château en totalité) ; façades et toitures des bâtiments des communs, construits vers 1863, au sud du château (à l'exclusion des constructions élevées au 20ème siècle pour le centre de colonies de vacances) ; le parc, y compris les éléments bâtis (à l'exclusion des constructions élevées au 20ème siècle pour le centre de colonies de vacances); le château d'eau, construit en 1870, en totalité (cad. 2000 B 76, 78, 79, 82, 86, 143, 144, 153, 216, 218, 222, 226, 238, 255 - ZC 14) inscription par arrêté du 05 septembre 2000	- loi du 31 décembre 1913 - arrêté du 05 septembre 2000 - arrêté du 26 août 1909	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
FARGES-ALLICHAMPS	AC1	Borne milliaire en pierre de l'époque gallo-romaine (commune de Bruère-Allichamps) : route de Paris à Clermont - RN 144 (cad. C1, non cad. dom. Public)	- loi du 31 décembre 1913 - arrêté du 05 septembre 2000 - arrêté du 26 août 1909	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
FARGES-ALLICHAMPS	I3	Canalisation DN100-1999 Orval -Vallenay CI	AP N° 2016-DDCSPP-029 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux-Tiers et Urbanisme 62 rue de la brigade Rac ZI Rabion 16023 ANGOULEME Cédex	
FARGES-ALLICHAMPS	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS – Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	
FARGES-ALLICHAMPS	PM1	Plan de prévention des risques inondation (PPRI du Cher)	Arrêté n°2005-1-1220 du 03 novembre 2005 portant approbation du PPRI de la rivière le Cher dans le département du Cher d'Épineuil-le-Fleuriel à Thénieux à l'exception de Saint-Amand-Montrond, Orval et Vierzon	DDT18/SER 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges	
FARGES-ALLICHAMPS	T1	ligne Bourges - Mieczce	Ordonnance 2021-444 du 14 avril 2021 et décret d'application n°1772-2021 du 22 décembre 2021	SNCF IMMOBILIER Direction Immobilière Territoriale Ouest 15 bld de Stalingrad Immeuble Actipole 44000 NANTES	
FARGES-ALLICHAMPS	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : - articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
LA CELLE	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	collectivité SIAEP La Celle-Bruère-Farges	
LA CELLE	AC1	La borne milliaire en pierre de l'époque gallo-romaine - route de Paris à Clermont - RN 144 sur la commune de Bruère Allichamps (cad C1 - non cad - domaine public) - classement par arrêté du 26 août 1909	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
LA CELLE	AC1	Le haut fourneau : champange en totalité (cad C3, 952) – inscription par arrêté du 20 février 1991 sur la commune de Meillant	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
LA CELLE	AC1	L'abbaye de Noirlac dite la maison de Dieu sur la commune de Bruère Allichamps (cad 1984 : C5 - 1155 à 1160) classement par liste de 1862	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
LA CELLE	AC1	Prieuré Saint-Blaise :église Saint Blaise (cad. 1984 : B2 - 716) – classement par liste de 1840	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
LA CELLE	AC1	Prieuré Saint-Sylvain : Eglise (cad. 1984 A151) - classement par arrêté du 19 octobre 1891)	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
LA CELLE	AS1	Captage de la Fontaine Saint-Clair (dit aussi captage du Chauchis) Périmètres de protection immédiate et rapprochée	- AP du 3 janvier 2020	A.R.S 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges	
LA CELLE	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS – Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	
LA CELLE	PT2	Liaison hertzienne de Charost / Le Buisson Monsieur à Saint Amand Montrond / Le Bois Lelu zone spéciale de dégagement I = 140 m	Décret du 03 février 2012	Ministère de l'Intérieur SGAMI-OUEST 28 rue de la Pilate 35207 Rennes Cédex 2	
LA CELLE	PT3	Fibre optique 02403	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
LA CELLE	PT3	fibre optique 18-520	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
LA CELLE	PT3	câble GD 19405	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
LA CELLE	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
LA GROUTTE	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	collectivité SIAEP Drevant	
LA GROUTTE	AC1	Prieuré (maison particulière) : place de l'église : Façade occidentale (cad. AN 119) inscription par arrêté du 2 mars 1926 sur la commune de Drevant r = 500 m	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
LA GROUTTE	AC1	Rempart préhistorique de l'éperon barré dit aussi le camp de César : le camp de César (ZB 44) (cl. MH : 24 octobre 1967) Modifié par arrêté du 4 mai 2016 r = 500 m	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
LA GROUTTE	AC1	Vestiges Gallo-romains : - Ruines romaines : thermes1 (cad. AN 59, 62 et non cad. dom. public) ; thermes 2 (cad. AN 82, 335 et non cad. dom. public) ; théâtre (cavea cad. AN 274) ; sanctuaire dit forum (cad. AN 55, 56, 275 et non cad. ,cad. ZI 33, 34, 35) ; "basilique civile" au sud du sanctuaire sur la commune de Drevant (non cad. dom. public) (Cl. MH : liste de 1840). - Parcelle AN 67 (summa cavea du théâtre) (cad. AN 67) (Cl. MH : 06 août 1992) - r = 500 m	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
LA GROUTTE	AC2	camp de César (S. cl. : 24 février 1969 - cad ZB 31 et 44)	Articles L. 341-1 à L. 341-15-1 et R. 341-1 et suivants du code de l'environnement	DREAL 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges	
LA GROUTTE	AC2	camp de César (S. inv. : 24 février 1969 - cad ZB 45 à 46)	Articles L. 341-1 à L. 341-15-1 et R. 341-1 et suivants du code de l'environnement	DREAL 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges	
LA GROUTTE	EL3	le Cher servitudes de marchepied à l'usage du gestionnaire du cours d'eau, des pêcheurs et des piétons : 3,25 m	Articles L 2131-2 à L 2131-6 du code général de la propriété des personnes publiques	D.D.T 18/SER 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges	
LA GROUTTE	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS – Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
LA GROUTTE	PM1	Plan de prévention des risques inondation (PPRI du Cher)	Arrêté n°2005-1-1220 du 03 novembre 2005 portant approbation du PPRI de la rivière le Cher dans le département du Cher d'Épineuil-le-Fleuriel à Thénieux à l'exception de Saint-Amand-Montrond, Orval et Vierzon	DDT 18/SER 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges	
LA GROUTTE	PT3	fibre optique 02402	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
LA GROUTTE	PT3	câble RG 18-71	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
LA GROUTTE	T1	ligne Bourges - Mieczze	Ordonnance 2021-444 du 14 avril 2021 et décret d'application n°1772-2021 du 22 décembre 2021	SNCF Direction immobilière territoriale ouest 15 bld de Stalingrad Immeuble Actipole 44000 NANTES	
LA GROUTTE	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
MARCAIS	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	collectivité SIAEP Marche Boischaud	
MARCAIS	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - ligne HTA et BT souterraines (moyenne tension et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	
MARCAIS	PT3	câble n° 18-132	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	



Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
MARCAIS	PT3	câble RG 18528-01	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
MARCAIS	PT3	câble n° 18-131	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
MARCAIS	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENAIS Cédex	
MEILLANT	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	SIAEP Meillant - Arpeuilles	
MEILLANT	AC1	Château - château à l'exception des parties classées : inscription par arrêté du 02/03/1926 - façades et toitures du château (cad C441) classement par arrêté du 04/04/1963	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
MEILLANT	AC1	Haut fourneau : champange en totalité (cad C3,952) - inscription par arrêté du 20/02/1991	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
MEILLANT	I4	- réseaux de transport : * Liaison 90 KV N°1 Bigny – St Amand-Montrond- Venesmes	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport d'électricité RTE – GMR SOLOGNE 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
MEILLANT	I4	- réseaux de transport : * Liaison 90 KV N°1 St Amand-montrond - Venesmes	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport d'électricité RTE – GMR SOLOGNE 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
MEILLANT	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	
MEILLANT	PT1	Centre de Saint-Amand-Montrond / Le Bois Lelu zone de garde radioélectrique r = 500 m zone de protection radioélectrique r = 1500 m	Décret du 03/02/2012	Ministère de l'Intérieur SGAMI-OUEST 28 rue de la Pilate 35207 RENNES Cédex 2	
MEILLANT	PT2	Centre de Saint-Amand-Montrond / Le Bois Lelu zone primaire de dégagement r = 150 m zone secondaire de dégagement de largeur 140m et de longueur 400 m	Décret du 03 février 2012	Ministère de l'Intérieur SGAMI-OUEST 28 rue de la Pilate 35207 RENNES Cédex 2	
MEILLANT	PT2	Liaison hertzienne de Levet / Les cassons à Saint Amand Montrond / Le bois Lelu zone spéciale de dégagement l = 124 m	Décret du 03 février 2012	Ministère de l'Intérieur SGAMI-OUEST 28 rue de la Pilate 35207 RENNES Cédex 2	
MEILLANT	PT2	Liaison hertzienne de Charost / Le Buisson Monsieur à Saint Amand Montrond / Le Bois Lelu zone spéciale de dégagement l = 140 m	Décret du 03 février 2012	Ministère de l'Intérieur SGAMI-OUEST 28 rue de la Pilate 35207 RENNES Cédex 2	
MEILLANT	PT3	Câble 18-60	Code des postes et télécommunications - articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
MEILLANT	PT3	Câble 18.001	Code des postes et télécommunications - articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
MEILLANT	PT3	Câble 18534	Code des postes et télécommunications - articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
MEILLANT	PT3	Câble 18.010	Code des postes et télécommunications - articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
MEILLANT	PT3	Fibre optique 02403	Code des postes et télécommunications - articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
MEILLANT	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENAIS Cédex	
NOZIERES	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	Collectivité SIAEP Marche Boischaud	
NOZIERES	AC1	Eglise Saint Paxent (cad. A2 - 256) - inscription par arrêté du 12 février 1971	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
NOZIERES	EL3	le Cher servitudes de marchepied à l'usage du gestionnaire du cours d'eau, des pêcheurs et des piétons : 3,25 m	Articles L 2131-2 à L 2131-6 du code général de la propriété des personnes publiques	DDT/SER 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges	
NOZIERES	I3	Canalisation DN100-1999 Orval à Vallenay CI	AP N° 2016-DDCSPP-054 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux-Tiers et Urbanisme 62 rue de la brigade Rac ZI Rabion 16023 ANGOULEME Cédex	
NOZIERES	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	
NOZIERES	PM1	Plan de prévention des risques inondation (PPRI du Cher)	Arrêté n°2005-1-1220 du 03 novembre 2005 portant approbation du PPRI de la rivière le Cher dans le département du Cher d'Épineuil-le-Fleuriel à Thénieux à l'exception de Saint-Amand-Montrond, Orval et Vierzon	DDT18/SER 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
NOZIERES	PT3	câble RG 18-132	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
NOZIERES	PT3	fibre optique 18-528	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
NOZIERES	T1	ligne Bourges - Miecz	Ordonnance 2021-444 du 14 avril 2021 et décret d'application n°1772-2021 du 22 décembre 2021	SNCF IMMOBILIER Délégation territoriale Immobilière Ouest 15 bld de Stalingrad Immeuble Actipole 44000 NANTES	
NOZIERES	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
ORCENNAIS	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	Collectivité SIAEP Marche Boischaud	
ORCENNAIS	AC1	Eglise Saint-Paxent sur la commune de Nozières (cad. A2, 256) : inscription par arrêté du 12 février 1971	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
ORCENNAIS	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	
ORCENNAIS	PT3	câble RG 18-132	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
ORCENAI	PT3	fibre optique 18-528	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
ORCENAI	PT3	câble RG 18528-01	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
ORCENAI	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENAI Cédex	
ORVAL	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	collectivité SIVOM St Amand Montrond – Orval	
ORVAL	AC1	Forteresse de Montrond : (sur la commune de St Amand) - Tour de l'horloge ; massif carré de la tour de l'Emir ; Grand cavalier ; sortie de secours, y compris le saut de Loup ; sols et substructures correspondant partiellement à l'emprise de l'ancienne forteresse (cad. AV 125, 126, 128, 141, 146, 150 à 154, 167, 168, 172) classement par arrêté du 14 novembre 1988 - Salle souterraine au fond du fossé avec embrasure de tir (cad. AV;137) ; vestiges dégagés de la haute cour (cad. AV;141) ; demy - lune du Cavalier (butte de terre) (cad. AV;154) ; ravelin d'Orval (butte de terre) (cad. AV;162) ; mur en élévation (cad. AV;168) ; sous-sol, sol et murs en élévation (murs de soutènement du demi - bastion, de la fausse - braie et de la grande terrasse : grande galerie souterraine), à l'exception du bâtiment élevé au 19e siècle (AV 169) ; fossé et mur en élévation du demi - bastion de l'entrée (cad. AV, 240) - inscription par arrêté du 14 novembre 1988	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
ORVAL	AC1	Couvent des Capucins (Eglise Saint Roch) commune de St-Amand, rue Bernard Rey, 44 av. J. Jaurès : Eglise (cad. AW 477) : inscription par arrêté du 17 novembre 1987	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
ORVAL	EL3	le Cher servitudes de marchepied à l'usage du gestionnaire du cours d'eau, des pêcheurs et des piétons : 3,25 m	Articles L 2131-2 à L 2131-6 du code général de la propriété des personnes publiques	D.D.T18/SER 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
ORVAL	I3	Installation annexe située sur la commune : * Orval livraison/coupure	AP N° 2016-DDCSPP-055 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux-Tiers et Urbanisme 62 rue de la brigade Rac ZI Rabion 16023 ANGOULEME Cédex	
ORVAL	I3	Canalisation DN100-1999-Orval à Vallenay CI	AP N° 2016-DDCSPP-055 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux-Tiers et Urbanisme 62 rue de la brigade Rac ZI Rabion 16023 ANGOULEME Cédex	
ORVAL	I3	Canalisation DN150-1977-Vesdun à Orval	AP N° 2016-DDCSPP-055 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux-Tiers et Urbanisme 62 rue de la brigade Rac ZI Rabion 16023 ANGOULEME Cédex	
ORVAL	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS – Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de Saint Mesmin BP 87716 45077 ORLEANS Cédex 9	
ORVAL	INT1	cimetière communaux r = 35 m et 100 m	Art. L.2223-5 et R.2223-7 du Code général des collectivités territoriales Art. R. 425-13 du code de l'urbanisme Loi 96-142 du 21/02/1996 - JORF 24/02/1996	Collectivités locales	
ORVAL	PM1	Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI du Cher, de la Loubière et de la Marmande à Saint-Amand et Orval)	arrêté préfectoral le 13 novembre 2009	DDT18/SER 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges	
ORVAL	PT3	câble RG 18-21	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
ORVAL	PT3	câble RG 18-132	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
ORVAL	PT3	câble RG 11-22	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
ORVAL	PT3	fibre optique 02402	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
ORVAL	PT3	fibre optique 18-528	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
ORVAL	PT3	câble RG 18-24	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
ORVAL	T1	ligne Bourges - Mieczze	Ordonnance 2021-444 du 14 avril 2021 et décret d'application n°1772-2021 du 22 décembre 2021	SNCF Direction Immobilière Territoriale Ouest 15 Bld de Stalingrad Immeuble Actipole 44000 NANTES	
ORVAL	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
SAINT-AMAND-MONT	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	SIVOM St Amand Montrond – Orval	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
SAINT-AMAND-MONT	AC1	<p>Forteresse de Montrond : Montrond</p> <p>- Tour de l'horloge ; massif carré de la tour de l'Emir ; Grand cavalier ; sortie de secours, y compris le saut de Loup ; sols et substructures correspondant partiellement à l'emprise de l'ancienne forteresse (cad. AV 125, 126, 128, 141, 146, 150 à 154, 167, 168, 172) (Cl. MH : 14 novembre 1988).</p> <p>- Salle souterraine au fond du fossé avec embrasure de tir (cad. AV;137) ; vestiges dégagés de la haute cour (cad. AV;141) ; demy - lune du Cavalier (butte de terre) (cad. AV;154) ; ravelin d'Orval (butte de terre) (cad. AV;162) ; mur en élévation (cad. AV;168) ; sous-sol, sol et murs en élévation (murs de soutènement du demi</p> <p>- bastion, de la fausse - braie et de la grande terrasse : grande galerie souterraine), à l'exception du bâtiment élevé au 19e siècle (AV 169) ; fossé et mur en élévation du demi - bastion de l'entrée (cad. AV, 240) inscription par arrêté du 14 novembre 1988</p>	- loi du 31 décembre 1913	<p>UDAP</p> <p>6 place de la pyrotechnie</p> <p>CS 20001</p> <p>18019 Bourges Cédex</p>	
SAINT-AMAND-MONT	AC1	Eglise Saint-Amand : rue Porte Verte (cad. AO 202) (Cl. MH : liste de 1840).	- loi du 31 décembre 1913	<p>UDAP</p> <p>6 place de la pyrotechnie</p> <p>CS 20001</p> <p>18019 Bourges Cédex</p>	
SAINT-AMAND-MONT	AC1	Hôtel Neyret de la Ravoie : 25, 27 rue Porte-Mutin, rue de l'Equerre, rue Emile Zola : Façades, toitures et portes (cad. AR 169, 171) inscription par arrêté du 19 avril 1932	- loi du 31 décembre 1913	<p>UDAP</p> <p>6 place de la pyrotechnie</p> <p>CS 20001</p> <p>18019 Bourges Cédex</p>	
SAINT-AMAND-MONT	AC1	Maison : 13 rue Emile Zola : Décor des pièces suivantes : au rez-de-chaussée du corps de logis principal, salon, salle à manger ; au premier étage, couloir et trois chambres (cad. AR 221) - inscription par arrêté du 22 janvier 1991	- loi du 31 décembre 1913	<p>UDAP</p> <p>6 place de la pyrotechnie</p> <p>CS 20001</p> <p>18019 Bourges Cédex</p>	
SAINT-AMAND-MONT	AC1	Château de la Salle : Façades et toitures du château ; à l'intérieur : cheminées du 15ème siècle du salon et de la salle à manger situés au rez-de-chaussée ; portail d'entrée (cad. A 248) inscription par arrêté du 10 décembre 1987 sur la commune de Colombiers	- loi du 31 décembre 1913	<p>UDAP</p> <p>6 place de la pyrotechnie</p> <p>CS 20001</p> <p>18019 Bourges Cédex</p>	
SAINT-AMAND-MONT	AC1	Maison : 4 rue Croix de fer, place Fernand Ragotin : Façade sur cour, tourelle en encorbellement et margelle du puits (cad. AR 104) inscription par arrêté du 06 décembre 1935).	- loi du 31 décembre 1913	<p>UDAP</p> <p>6 place de la pyrotechnie</p> <p>CS 20001</p> <p>18019 Bourges Cédex</p>	
SAINT-AMAND-MONT	AC1	Maison : 1 rue du Four , rue Raoul Rochette (cad. AR 96) inscription par arrêté du 07 mai 1926	- loi du 31 décembre 1913	<p>UDAP</p> <p>6 place de la pyrotechnie</p> <p>CS 20001</p> <p>18019 Bourges Cédex</p>	



Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
SAINT-AMAND-MONT	AC1	Couvent des Carmes (Hôtel de Ville) : place de l'Hôtel-de-Ville, rue Jean Valette (cad. AP 117) - inscription par arrêté du 12 juin 1926	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
SAINT-AMAND-MONT	AC1	Couvent des Capucins (totalité) : Cadastre section BO n°243 et 244 rue Bernard Rey et n° 249 au 44 av. J. Jaurès inscription par arrêté du 8 octobre 2018	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
SAINT-AMAND-MONT	AC1	Croix de cimetière (cad. A 494) inscription par arrêté du 19 février 1926 sur la commune de Colombiers	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
SAINT-AMAND-MONT	AC1	Abbaye de Noirlac dite la Maison Dieu (commune de Bruère-Allichamps), (cad. 1984 C5, 1155 à 1160) : classement par liste de 1862	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
SAINT-AMAND-MONT	AC2	Abords de la Butte de Montrond site inscrit par arrêté du 29 septembre 1988	Articles L. 341-1 à L. 341-15-1 et R. 341-1 et suivants du code de l'environnement	DREAL Centre 5 rue Buffon BP 6407 45064 Orléans cedex	
SAINT-AMAND-MONT	AC2	site de la Marmande et du quartier de St Amand le Châtel site inscrit par arrêté du 6 mai 1988 Annule et remplace l'arrêté du 14 avril 1938, portant inscription du « pont de Charenton » et terrains voisins	Articles L. 341-1 à L. 341-15-1 et R. 341-1 et suivants du code de l'environnement	DREAL Centre 5 rue Buffon BP 6407 45064 Orléans cedex	
SAINT-AMAND-MONT	AC2	site de la Butte de Montrond site classé par arrêté du 21 février 1989 Annule et remplace l'arrêté du 12 mars 1942, portant classement du « jardin municipal couronnant la Butte	Articles L. 341-1 à L. 341-15-1 et R. 341-1 et suivants du code de l'environnement	DREAL Centre 5 rue Buffon BP 6407 45064 Orléans cedex	
SAINT-AMAND-MONT	AS1	Captage « Les Laisses » avec périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée, arrêté du 22 juin 1989	- arrêté préfectoral du 22 juin 1989	A.R.S 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges	
SAINT-AMAND-MONT	EL3	le Cher servitudes de marchepied à l'usage du gestionnaire du cours d'eau, des pêcheurs et des piétons : 3,25 m	Articles L 2131-2 à L 2131-6 du code général de la propriété des personnes publiques	D.D.T 18/SER 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
SAINT-AMAND-MONT	I4	- Réseaux de transports : * Liaison 90 KV N°1 Bigny – St Amand-Montrond-Venesmes	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport d'électricité RTE – GMR SOLOGNE 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
SAINT-AMAND-MONT	I4	- Réseaux de transports : * Liaison 90 KV N°1 St-Amand-Venesmes	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport d'électricité RTE – GMR SOLOGNE 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
SAINT-AMAND-MONT	I4	- Réseaux de transports : * Poste de transformation d'énergie électrique, 90 KV St-Amand	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport d'électricité RTE – GMR SOLOGNE 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
SAINT-AMAND-MONT	I4	- Réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	
SAINT-AMAND-MONT	INT1	cimetières communaux r = 35 m et r = 100m	Art. L.2223-5 et R.2223-7 du Code général des collectivités territoriales Art. R. 425-13 du code de l'urbanisme Loi 96-142 du 21/02/1996 - JORF 24/02/1996	Collectivités locales	
SAINT-AMAND-MONT	PM1	Plan de Prévention des Risques (PPRI du Cher, de la Loubière et de la Marmande à Saint-Amand et Orval)	arrêté préfectoral le 13 novembre 2009	DDT18/SER 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
SAINT-AMAND-MONT	PM2	Site exploité par les Anciens établissements PEINTURES ROBET 64 quai Farfadet	AP N° 2012-DDCSPP-158 du 28 septembre 2012	Anciens Ets PEINTURES ROBET 64 quai Farfadet 18200 SAINT AMAND MONTROND	
SAINT-AMAND-MONT	PT1	Centre de Saint-Amand-Montrond / Le Bois Lelu zone de garde radioélectrique r = 500 m zone de protection radioélectrique r = 1500 m	Décret du 03 février 2012	Ministère de l'Intérieur SGAMI-OUEST 28 rue de la Pilate 35207 RENNES Cédex 2	
SAINT-AMAND-MONT	PT2	Centre de Saint-Amand-Montrond / Le Bois Lelu n° ANFR 0180140072 zone primaire de dégagement r = 150 m	Décret du 03 février 2012	Ministère de l'Intérieur SGAMI-OUEST 28 rue de la Pilate 35207 RENNES Cédex 2	
SAINT-AMAND-MONT	PT2	Liaison hertzienne de Saint Amand Montrond / Le bois Lelu à Urçay / Les Combles (Allier) zone spéciale de dégagement l = 118 m	Décret du 03 février 2012	Ministère de l'Intérieur SGAMI-OUEST 28 rue de la Pilate 35207 RENNES Cédex 2	
SAINT-AMAND-MONT	PT3	câble n° 18164	- article L.46 à L.53 - article 48 - alinéa 2 - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
SAINT-AMAND-MONT	PT3	câble n° 18.001	- article L.46 à L.53 - article 48 - alinéa 2 - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
SAINT-AMAND-MONT	PT3	câble n° 18534	- article L.46 à L.53 - article 48 - alinéa 2 - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
SAINT-AMAND-MONT	PT3	câble n° 19405	- article L.46 à L.53 - article 48 - alinéa 2 - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
SAINT-AMAND-MONT	PT3	câble n° 19406	- article L.46 à L.53 - article 48 - alinéa 2 - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
SAINT-AMAND-MONT	PT3	Câble n°18/21	- article L.46 à L.53 - article 48 - alinéa 2 - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
SAINT-AMAND-MONT	PT3	Câble n° 18024	- article L.46 à L.53 - article 48 - alinéa 2 - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
SAINT-AMAND-MONT	PT3	Câble n° 18/57	- article L.46 à L.53 - article 48 - alinéa 2 - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
SAINT-AMAND-MONT	PT3	fibres optiques F 024/02	- article L.46 à L.53 - article 48 - alinéa 2 - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
SAINT-AMAND-MONT	PT3	fibres optiques F 024/03	- article L.46 à L.53 - article 48 - alinéa 2 - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
SAINT-AMAND-MONT	PT3	fibres optiques 18-520	- article L.46 à L.53 - article 48 - alinéa 2 - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
SAINT-AMAND-MONT	PT3	câble 18-132	- article L.46 à L.53 - article 48 - alinéa 2 - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
SAINT-AMAND-MONT	PT3	câble RG 18172	- article L.46 à L.53 - article 48 - alinéa 2 - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
SAINT-AMAND-MONT	PT3	câble RG 18150	- article L.46 à L.53 - article 48 - alinéa 2 - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
SAINT-AMAND-MONT	PT3	câble RG 18528	- article L.46 à L.53 - article 48 - alinéa 2 - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
SAINT-AMAND-MONT	PT3	* Câble n° 18/60 Câble n° 18/71	- article L.46 à L.53 - article 48 - alinéa 2 - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
SAINT-AMAND-MONT	PT3	câble n° 1122	- article L.46 à L.53 - article 48 - alinéa 2 - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
SAINT-AMAND-MONT	PT3	câble n° 18010	- article L.46 à L.53 - article 48 - alinéa 2 - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
SAINT-AMAND-MONT	PT3	câble n° 18716	- article L.46 à L.53 - article 48 - alinéa 2 - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
SAINT-AMAND-MONT	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
SAINT-PIERRE-LES-ETII	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	Collectivité SIAEP Charenton du Cher	
SAINT-PIERRE-LES-ETII	AC1	manoir (cad. A3, 443) inscription par arrêté du 17 avril 1931	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
SAINT-PIERRE-LES-ETII	AC1	église Saint Pierre (cad. A3, 285) inscription par arrêté du 5 février 1925	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
SAINT-PIERRE-LES-ETII	AC1	Périmètre de protection du Château du Creuzet à Coust (inscription par arrêté du 14/01/2014)	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
SAINT-PIERRE-LES-ETII	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 ORLEANS Cédex	
SAINT-PIERRE-LES-ETII	PT3	Câble RG 18-57	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
SAINT-PIERRE-LES-ETII	PT3	câble RG 18716	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
SAINT-PIERRE-LES-ETII	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
VERNAIS	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	collectivité SIAEP Vallée de Germigny	
VERNAIS	AC1	église Notre Dame : église en totalité ainsi que son mur de clôture (cad. A2, 251 - 253) classement par arrêté du 10 mai 1995 R = 500 m	- loi du 31 décembre 1913 modifiée et complétée par décrets - articles relatifs au code de l'urbanisme	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
VERNAIS	I4	<ul style="list-style-type: none"> <li>- réseaux de distribution</li> <li>- lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension)</li> <li>- lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie</li> <li>- Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique</li> <li>- Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* réseaux de distribution</li> <li>ENEDIS Accueil</li> <li>Raccordement Electricité</li> <li>47 avenue de St Mesmin</li> <li>BP 87716</li> <li>45077 Orléans Cédex</li> </ul>	
VERNAIS	PT3	Câble RG 18-138	<ul style="list-style-type: none"> <li>- articles L.46 à L.53</li> <li>- article 48 alinéa II</li> <li>- articles D 408 à D 411</li> </ul> du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
VERNAIS	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : <ul style="list-style-type: none"> <li>- articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus</li> </ul> code de l'urbanisme : <ul style="list-style-type: none"> <li>-articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18</li> </ul>	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	